

DIRECTEUR ADJOINT CHARGE DE SEGPA

- Mutation**
- Liste d'aptitude**

au titre de la rentrée 2018

Réf. : Décret n° 81-482 du 08 mai 1981 modifié
Circulaire ministérielle n° 82-082 du 17 février 1982

1 - MUTATION

Les personnels intéressés par une mutation dans l'académie doivent adresser leur demande sur l'imprimé joint.

La liste, à titre indicatif, des postes vacants à la rentrée 2018 est en annexe.

2 – LISTE D'APTITUDE

Conditions d'inscription :

- ◆ être âgé de 30 ans au moins.
- ◆ être titulaire dans un corps d'enseignement, d'éducation ou d'inspection.
- ◆ justifier de cinq années de services en cette qualité au 1^{er} octobre 2017.
- ◆ être titulaire du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS).

Les enseignants en stage de formation DDEEAS peuvent demander leur inscription sous réserve de l'obtention du diplôme.

Les enseignants candidats à la liste d'aptitude doivent solliciter leur inscription sur l'imprimé joint.

3 – CALENDRIER

16 avril 2018 : date à laquelle les dossiers doivent parvenir à l'IEN de circonscription.